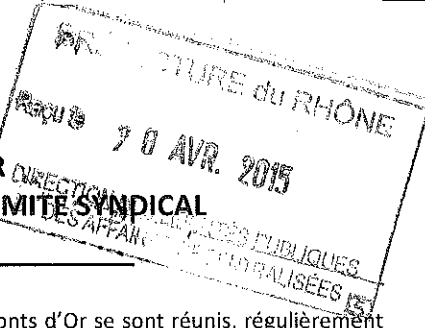


**SYNDICAT MIXTE DES MONTS D'OR
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL**



Le 25 mars 2015 à 19h00, les membres du Comité Syndical du Syndicat Mixte des Monts d'Or se sont réunis, régulièrement convoqués par lettre du 9 mars 2015, dans la salle du conseil municipal de Limonest, sous la présidence de Monsieur Max VINCENT, Président.

Nbre de membres en exercice : 32 Nbre de membres présents (quorum): 22 Nbre de voix délibératives : 29
Nbre de membres présents sans voix délibératives : 0

Etaient présents :

COM. URBAINE DE LYON : Corine CARDONA, Pierre GOUVERNEYRE, Max VINCENT

ALBIGNY : Michel BALAIS, Claire BELLE

COLLONGES : Françoise MAUPAS, François FOULON

CURIS : Jean-Luc POIRIER, Pierre Antoine COLLIN

LISSIEU :

SAINT-CYR : Bernard BOURBONNAIS, Charles MONNERET

SAINT-GERMAIN :

CONSEIL GENERAL DU RHONE : Charles BRECHARD

CHASSELAY : Jean-Marc NOTTIN, Geneviève OBERGER

COUZON : Gérard DARDET,

LIMONEST : Denis VERKIN, Eric MAZOYER

POLEYMIEUX : Anne-Laure MATHIAS, Vincent PEYTEL

SAINT-DIDIER : Gérard KECK, Bernard COQUET

SAINT-ROMAIN : Romuald DELABIE, Florence VIGIER

Ont donné pouvoir : Marc GRIVEL à Max VINCENT, Olivier PERROT à Eric MAZOYER, Christian COLOMBO par Gérard DARDET

Les autres membres étant absents ou excusés.

Secrétaire de séance désignée : Eric MAZOYER

**Parcelles du SMMO ex LARDET sur LIMONEST – mise à disposition transitoire
et projet de bail GRAEL parcelle A262**

Les parcelles ex LARDET acquise par le SMMO sur Limonest, pour une surface de 13ha ont fait l'objet d'une analyse technique. La remise en état de prairies a été initiée début 2015, en lien avec les brigades vertes qui ont fait un travail remarquable.

En juillet 2014, une partie des parcelles avait fait l'objet d'une mise à disposition transitoire de Florentin DUMAS (nouvel associé du GAEC du PINET devenu GAEC DES VACHES DOREES) dans le cadre de son installation et de la diversification des productions agricoles des Monts d'Or (viande de bœuf en barquette, steaks hachés surgelés) et de la nécessité d'apporter 18 ha de terrains.

Avant la promulgation de la loi d'avenir pour l'agriculture, chaque nouvel associé devait contribuer au « renforcement économique » de la société pour que celle-ci bénéficie des mêmes montants d'aides que si tous ses associés étaient des agriculteurs individuels, chacun amenant son apport.

L'apport d'une surface minimale (SMI) était un critère de renforcement, même s'il n'était pas réellement utile dans le cadre de diversification par la transformation par exemple.

Cette mise à disposition, pour permettre l'installation, apparaissait plus administrative que nécessaire au regard du projet agricole.

Depuis la promulgation de la loi d'avenir pour l'agriculture en octobre 2014 et de ses décrets, c'est le fait de contribuer réellement à l'activité agricole qui est évalué (parts sociales représentatives des apports, part dans l'exploitation, ...)

Il est nécessaire de rappeler que le SMMO mène une politique foncière visant notamment :

- + à la pérennité des outils de productions agricoles,
- + à leur transmission,
- + à la reconstitution d'unités foncières pour favoriser la réinstallations d'agriculteurs dans les secteurs abandonnés et en voie d'abandon,
- + à la diversification des productions,
- + à la satisfaction des besoins de produits locaux et de paysages de qualité,
- + ...

pour la reconnaissance du rôle de l'agriculture périurbaine.

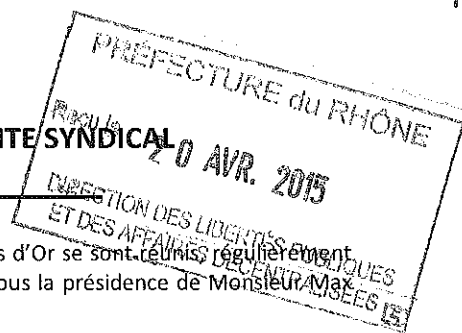
Certifié exécutoire après transmission en Préfecture le

et affichage le

17 AVR 2015

17 AVR 2015

SYNDICAT MIXTE DES MONTS D'OR
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL



Le 25 mars 2015 à 19h00, les membres du Comité Syndical du Syndicat Mixte des Monts d'Or se sont réunis régulièrement convoqués par lettre du 9 mars 2015, dans la salle du conseil municipal de Limonest, sous la présidence de Monsieur Max VINCENT, Président.

Nbre de membres en exercice : 32 Nbre de membres présents (quorum): 22 Nbre de voix délibératives : 29
 Nbre de membres présents sans voix délibératives : 0

Etaient présents :

COM. URBAINE DE LYON : Corine CARDONA, Pierre GOUVERNEYRE, Max VINCENT	CONSEIL GENERAL DU RHONE : Charles BRECHARD
ALBIGNY : Michel BALAIS, Claire BELLE	CHASSELAY : Jean-Marc NOTTIN, Geneviève OBERGER
COLLONGES : Françoise MAUPAS, François FOULON	COUZON : Gérard DARDET,
CURIS : Jean-Luc POIRIER, Pierre Antoine COLLIN	LIMONEST : Denis VERKIN, Eric MAZOYER
LISSIEU :	POLEYMIEUX : Anne-Laure MATHIAS, Vincent PEYTEL
SAINT-CYR : Bernard BOURBONNAIS, Charles MONNERET	SAINT-DIDIER : Gérard KECK, Bernard COQUET
SAINT-GERMAIN :	SAINT-ROMAIN : Romuald DELABIE, Florence VIGIER

Ont donné pouvoir : Marc GRIVEL à Max VINCENT, Olivier PERROT à Eric MAZOYER, Christian COLOMBO par Gérard DARDET

Les autres membres étant absents ou excusés.

Secrétaire de séance désignée : Eric MAZOYER

Convention triennale VIGIFONCIER/SAFER pour la période 2015/2017

Le SMMO s'appuie sur les missions et compétences confiées aux SAFER par les lois et règlements, dans le cadre d'une convention de partenariat, pour mettre en œuvre sa **politique de veille permanente sur le contrôle de l'évolution des prix du foncier** agricole ou naturel, et le maintien de la vocation agricole ou naturelle des terrains classés A ou N sur le massif.

Cette convention propose plusieurs types d'interventions :

- Une veille foncière opérationnelle qui permet une transmission systématique des DIA au SMMO pour les terrains ayant une vocation agricole
- Des interventions par l'exercice du droit de préemption (en révision de prix lorsque ceux-ci ne correspondent pas à la valeur économique réelle du foncier ou à prix ferme lorsque les enjeux des parcelles le justifient).
- La maîtrise foncière amiable
- L'assistance au SMMO pour la réalisation d'un projet nécessitant la conduite de procédures spécifiques
- Le portage foncier

L'avenant qui avait été signé en 2014 avec la SAFER concernant la mise en place d'une veille foncière renforcée s'est achevé le 31/12/2014.

Ce conventionnement était par ailleurs lié à une convention avec le Département du Rhône.

Compte-tenu du transfert des prérogatives du Département à la Métropole de Lyon au 01/01/2015, il est proposé de signer une nouvelle convention triennale pour la période 2015-2017.

Il a été demandé à la SAFER de compléter le préambule par la formalisation exacte des attentes du SMMO :

« Les ATTENTES du Syndicat Mixte des Monts d'Or

Dans ce contexte le Syndicat Mixte des Monts d'Or demande :

- + que la durée des engagements de tout acquéreur de parcelles agricoles pour le maintien d'une vocation agricole soit portée à 50 ans pour dépasser largement la durée d'activité prévisible des exploitants, sur le territoire des Monts d'Or,
- + que le coût financier de la veille foncière (demande de préemption avec ou sans révision de prix) ne reposent pas seulement sur les garants de bonne fin que sont les collectivités au seul profit de